

ANNEXE II

LISTE DES PRODUITS TRACEURS

Pour les médicaments

Alimta.

Herceptin.

Mabthera (dans les seules indications de cancérologie).

Erbitux.

Vectibix.

Anti-TNF alpha (Remicade, Enbrel, Humira) Roactemra, Mabthera, Orencia : médicaments des rhumatismes inflammatoires.

Immunoglobulines (1) intraveineuses (Kiovig, Gammagard, Sandoglobuline, Privigen, Tegeline, Clairyg, Octagam, Flebogammadif).

Pourront s'y ajouter, notamment en fonction des enjeux régionaux, les spécialités suivantes :

Avastin.

Tysabri.

Cancidas.

Taxotere.

Par ailleurs, pour les nouveaux médicaments traceurs (anti-TNF alpha et Ig), l'objectif attendu n'est nullement de suivre l'exhaustivité des molécules listées pour ces deux classes, mais bien de veiller au respect de leur bon usage par le suivi d'une, ou des molécule(s) qui enregistre(nt) les plus fortes évolutions en volume de prescription et de dépenses dans au moins une discipline médicale donnée (exemple : pour les Ig, le choix pourrait utilement se porter sur les produits Kiovig et Privigen en neurologie).

Pour les dispositifs médicaux

Stents coronaires (endoprothèses coronaires enrobées ou non de produits avec ou sans action pharmacologique).

(1) S'agissant plus particulièrement des immunoglobulines, il s'agira de veiller, d'une part, à la bonne application des référentiels de bon usage les concernant et, d'autre part, à la proposition de priorisation en cas de tension sur le marché des indications des immunoglobulines humaines intraveineuses telle que posée par l'instruction commune AFSSAPS/DGS du 12 mai 2011, disponible sur le site internet de l'AFSSAPS.